

Bureau Syndical 02 du 8 février 2024

DELIBERATION N° 2024-02-005 Demande de subvention pour la réalisation d'enquêtes et sondages

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à onze heures, le Bureau
27			Syndical convoqué le 2 février 2004 par le Président, s'est réuni dans
En exercice	Présents	Votants	les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la
			présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.
26	15	16	Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.
			Le quorum est atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Présents:

GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre, BONARDI Jean-Paul

Pouvoirs:

MARCHETTI François-Marie donne procuration à GUIDONI Pierre

Absents:

NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédérik, MAURIZI Pancrace

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 12/02/2024 et de la publication de l'acte le: 12/02/2024

Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint

DELIBERATION N° 2024-02-005

Demande de subvention pour la réalisation d'enquêtes et sondages

Le Président expose,

Le SYVADEC s'emploie de longue date par ses services et équipements ainsi que ses campagnes de communication régionales, à mobiliser les citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes.

En parallèle, il agit également pour sensibiliser à la sobriété et à la réduction des déchets afin de promouvoir une consommation plus responsable, propre à limiter les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets.

Soucieux d'adapter ses services et ses actions au plus près des besoins de la population, le SYVADEC s'appuie sur des enquêtes d'opinion réalisées auprès des Corses sur différents sujets :

- la perception et l'avis de la population sur les équipements et services qu'il met à disposition du public, afin de mesurer la qualité du service et de repérer les manques ;
- l'opinion sur les grandes thématiques liées à l'environnement et au développement durable et l'analyse de leur rapport à la sobriété, à la réduction des déchets et à la consommation afin de proposer des actions de prévention adaptées.

Le SYVADEC propose ainsi un programme d'enquêtes d'opinion sur 3 ans, 2024-2026 : Il se décompose comme suit :

- baromètre « Les Corses et l'environnement », 1 enquête par an sur une période de 3 ans ;
- enquête sobriété et réduction de la consommation, 1 enquête par an sur une période de 3 ans;
- enquête sur les valeurs culturelles des Corses, 1 enquête.

Les résultats de ces études lui serviront, ainsi qu'aux intercommunalités, à compléter et renforcer les dispositifs et services déjà mis en œuvre pour les Corses afin de les aider à réduire leurs déchets et adopter des comportements vertueux.

Pour l'ensemble des études d'opinion, le budget est estimé à 175 000 €. Le cofinancement attendu est de 122.500 € soit 70 %, le solde de 52.500 € auxquels s'ajoute la TVA reste à la charge du Syvadec, financé sur fonds propres.

Il sera demandé aux membres du bureau syndical d'approuver le projet et son plan de financement et de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1, Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au Bureau syndical,

Considérant la nécessité d'adapter les services et les actions du SYVADEC au plus près des besoins de la population,

Ouïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20240208-2024-02-005-DE Date de télétransmission : 12/02/2024 Date de réception préfecture : 12/02/2024

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le projet et le plan de financement proposé,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20240208-2024-02-005-DE Date de télétransmission : 12/02/2024 Date de réception préfecture : 12/02/2024